

VOTRE SÉCURITÉ...

Panne d'ascenseur

Si vous êtes à l'intérieur : ne paniquez pas, utilisez le bouton d'alarme et attendez une intervention extérieure.

Si vous êtes à l'extérieur : ne tentez aucune manœuvre vous-même.

Prévenez la société au numéro d'appel affiché et rassurez ceux qui sont à l'intérieur.



Contrats de maintenance



Des contrats de maintenance des installations communes (ascenseur, chaufferie, télévision...) ou individuelles ont été souscrits par Sèvre Loire

Habitat avec des prestataires de services extérieurs.

Adressez-vous directement à ces prestataires ou contactez votre agence. **Le coût de ces entretiens est compris dans vos charges.**

Vous vous absentez plusieurs jours

- ▶ Laissez à un voisin l'adresse où l'on peut vous joindre ainsi que celle de la personne pouvant agir à votre place.
- ▶ Fermez soigneusement tous les robinets d'arrivée, débranchez vos appareils électroménagers.
- ▶ Faites relever votre courrier.

slh
Sèvre Loire Habitat
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHOLETAIS

34 rue de Saint Christophe
CS 32144 - 49321 Cholet Cedex
Tél. : 02 41 75 25 25 - E-mail : oph@slh-habitat.fr

slh-habitat.fr

Votre sécurité



Document non contractuel - Direction Communication SLH - Juin 2016 - Crédit photos : Fotolia

slh
Sèvre Loire Habitat
L'HABITAT À DIMENSION HUMAINE

► Si un incident grave se produit
24 h / 24 et 7 j / 7

**Vous pouvez
composer le
02 41 75 25 25**



En cas d'incendie

Prévenez immédiatement ou faites prévenir les pompiers en composant le **18**.

En attendant leur intervention, appliquez les consignes suivantes :



Si le feu se déclare dans une pièce du logement :

- > Coupez le gaz et l'électricité,
- > Evitez tout appel d'air en fermant portes et fenêtres,
- > Essayez d'éteindre le feu à l'aide de couvertures humides ou d'un extincteur,
- > Restez à l'extérieur en attendant les pompiers, après avoir fermé la porte du logement.

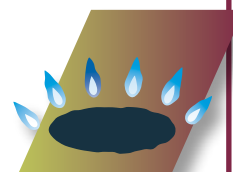
La cage d'escalier est enfumée :

- > Restez dans l'appartement,
- > Coupez le gaz et l'électricité,
- > Evitez tout appel d'air en fermant portes et fenêtres,
- > Mettez des linges mouillés contre la porte d'entrée.



Le gaz

► Vérifiez régulièrement le bon état des flexibles. Ne bouchiez pas les grilles de ventilation.



► En cas de fuite, ouvrez les fenêtres, fermez le robinet général d'arrivée, téléphonez de l'extérieur pour prévenir votre agence et la société Gaz de France.

L'usage de bouteilles de gaz et leur stockage sont strictement interdits dans les immeubles desservis par le réseau de gaz naturel.

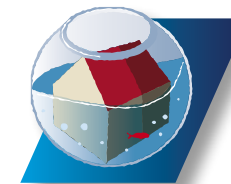


Dégâts des eaux

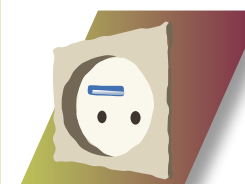
Vérifiez régulièrement votre équipement sanitaire, canalisations et robinetterie : toute fuite, même minime, entraîne une consommation importante.

En cas de fuite :

- > Coupez l'eau,
- > Prévenez votre agence,



Électricité



Vérifiez régulièrement le bon état de vos prises de courant et des fils de vos appareils électriques.

Mettez en garde vos enfants contre les accidents possibles.

Coupez le courant au disjoncteur avant toute intervention (même peu importante) sur l'installation.

Compteurs et gaines techniques

Les compteurs et gaines techniques doivent rester accessibles : n'encombrez pas les paliers, ne stockez rien dans les gaines techniques.